ASSEMBLÉE NATIONALE

Amélia Lakrafi

Députée de la 10ème circonscription des Français établis hors de France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paris, le 15 octobre 2018

Mieux valoriser le capital immatériel :
un enjeu stratégique pour la croissance de nos entreprises

Monsieur le ministre,

Faisant suite aux échanges directs que nous avons eus à la sortie de l'hémicycle, il y déjà de cela quelques semaines, sur la nécessité de mieux valoriser le capital immatériel des entreprises, je me permets de vous faire part des quelques réflexions suivantes :

Notre pays accuse un retard considérable dans ce domaine.

Globalement, les acteurs de l'économie française méconnaissent cette notion. Les nomenclatures comptables ne permettent pas de prendre en compte ces ressources spécifiques. Les banques ne les intègrent pas dans leur offre de financement. Seuls quelques grands groupes -inspirés positivement par ce qui se fait à l'étranger- travaillent à la mise en exergue de ce type d'actifs, afin de les inclure dans leur stratégie de développement. Pour le reste, si certaines plus petites entreprises ont conscience de disposer d'un patrimoine d'une nature autre que physique, qui ajoute à leur valeur, elles peinent à l'identifier et à le comptabiliser de manière claire et objective. Elles ne savent pas, bien souvent, non plus, que l'ensemble de cette richesse peut être regroupée sous l'appellation « capital immatériel ». En tout état de cause, la mise en valeur de ce patrimoine repose actuellement en France sur l'autofinancement et donc le seul bon-vouloir et les seules capacités des entreprises, plus ou moins sensibilisées à ces enjeux. Dans le même temps, la Chine et les Etats-Unis continuent de déployer une « force de frappe » considérable pour accroître leurs investissements dans ce type d'actifs. Les Américains les ont de surcroit intégrés à leur PIB depuis plusieurs années.

Ce manque d'intérêt et « d'ambition » pour cet objet économique est, de mon point de vue, un tort.

Les nombreux travaux de recherche menés sur ce sujet de l'autre côté de l'Atlantique notamment, ont montré qu'une meilleure prise en compte du capital immatériel au sein de l'entreprise peut avoir un impact très important sur l'activité économique, en particulier parce que cela est de nature à attirer les investisseurs. Ces études s'accordent également sur le fait que l'immatériel est devenu essentiel pour demeurer concurrentiel et compétitif dans une économie globalisée

Les chiffres avancés en ce sens par la Banque mondiale, l'OCDE et la Commission européenne sont d'ailleurs absolument édifiants. Dans certains secteurs d'activité, le capital immatériel peut représenter plus de 80% de la valeur de l'entreprise.

Tel est le cas notamment de la plateforme d'écoute musicale en streaming, Spotify, dont le patrimoine immatériel (en particulier sa marque et son carnets d'abonnés et d'utilisateurs) constitue 90 % de sa valeur. La prise en compte et la valorisation de ce potentiel lui ont permis, depuis sa naissance, de trouver des investisseurs et de lever d'importants capitaux. Cette stratégie a garanti son développement, son assise, ainsi que sa viabilité financière. Spotify a fait son entrée à la bourse de

Assemblée nationale : 126, rue de l'Université – 75 355 Paris 07 SP
Tél. : 01 40 63 94 10 – amelia.lakrafi@assemblee-nationale.fr – www.lakrafi.fr

New-York le 3 avril dernier à 165.90 dollars l'action. Sa valeur se porte aujourd'hui à plus de 29.5 milliards de dollars. Une telle « success story » n'aurait, en l'état actuel des choses, pas pu être possible en France.

Nous disposons dans la période d'une opportune fenêtre de tir pour nous saisir de ces enjeux au plan politique et amener nos entreprises à les intégrer dans leur stratégie.

D'une part, le projet de loi PACTE, actuellement en cours de navette au Parlement, témoigne de la volonté du gouvernement et de la majorité qui le soutient, de franchir une nouvelle étape dans la transformation de notre modèle économique et de notre vision de l'entreprise dans la société, que vous jugez, selon vos propres termes, « datée ». Ce texte dresse un diagnostic lucide sur nos carences, qui constituent aujourd'hui un frein à la croissance. Il propose un ensemble de mesures qui vont évidemment dans le bon sens. Si la question du capital immatériel n'y est pas directement abordée, la séquence d'examen de ce projet de loi peut être l'occasion d'offrir une tribune à l'importance de cette notion.

D'autre part, les services de la Direction générale des entreprises ont conduit un travail d'ampleur sur ce sujet, dont le point d'orgue a été la réunion de lancement, le 27 septembre dernier à Bercy, du site internet www.cap-immatériel.fr. Sa vocation première est précisément d'accompagner les entreprises dans l'identification de leurs ressources immatérielles. J'ai eu le plaisir d'y assister. Les échanges y ont été d'une très grande qualité. Les intervenants présents, aux profils multiples (chercheurs, entrepreneurs dans des secteurs traditionnels ou plus nouveaux, experts-comptables, etc) ont unanimement pointé les bénéfices que la France et son tissu économique pourraient retirer d'une meilleure prise en compte de ces actifs. Force est toutefois de constater que la résonnance de cet évènement a été relativement faible. En particulier, aucun autre parlementaire n'y était représenté.

Ces rendez-vous pourraient néanmoins être l'occasion d'une prise de conscience plus large, à condition que la sphère politique s'en empare et témoigne d'un volontarisme plus manifeste sur le sujet.

Ce mouvement de conquête pourrait démarrer à partir d'une question posée à votre attention lors d'une séance prochaine de questions au gouvernement, en s'appuyant de manière cohérente sur les deux points de calendrier évoqués ci-avant (l'examen du projet de loi Pacte et le lancement du site internet).

Il pourrait ensuite se poursuivre par la création d'une groupe d'étude parlementaire à l'Assemblée nationale, chargé d'émettre des recommandations sur ce sujet. La mise en place d'une mission confiée par le gouvernement à un député pourrait aussi permettre de donner une audience plus large à ces questions dans le débat public.

Je me permets ainsi de recueillir par la présente note, votre avis sur l'opportunité de telles perspectives de travail.

M'étant intéressée de très près à l'ensemble de ces enjeux dans mon passé d'entrepreneure, je vous manifeste tout naturellement mon intérêt pour m'engager plus avant sur ces sujets. Restant à votre entière disposition pour échanger sur ces questions, je vous prie de croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Amélia Lakrafi